



# L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches

*Groupe régional de promotion et de défense de droits en santé mentale*

Rapport d'activités 2004-2005

Juin 2005

## TABLE DES MATIÈRES

	page
1. PRÉAMBULE.....	3
1.1 Mission de L'A-DROIT selon sa charte.....	3
1.2 Mode de comptabilisation sur le territoire (par sous-régions).....	4
2. ADMINISTRATION ET PERSONNES RESSOURCES	
2.1 Rapport moral du conseil d'administration.....	4
2.2 Bénévolat et équipe du personnel.....	5
3. PROMOTION ET REPRÉSENTATIONS	
3.1 Promotion et visibilité.....	6
3.2 Représentations/ implications dans le milieu.....	7
3.2.1 AGIDD-SMQ.....	7
3.2.2 TROCASM.....	8
3.2.3 TROCCA.....	9
3.2.4 Utilisateurs de services de la région (réseau de santé).....	9
4. MEMBERSHIP.....	9
5. ACTIVITÉS DES COMITÉS DE L'A-DROIT.....	10
5.1 Comités des personnes ayant vécu une démarche de défense de droits.....	10
5.2 Tables de discussion sous-régionales sur les droits en santé mentale.....	10
5.3 Comités Droits.....	10
5.4 Comité Journal.....	11
6. COLLECTIF.....	11
6.1 Communications médiatiques.....	12
6.2 Sous-comités actifs.....	12
6.2.1 Sous-comité Isolement et contention.....	12
6.2.2 Sous-comité Information sur la médication.....	13
6.3 Autres dossiers collectifs	
6.3.1 Réorganisation du réseau de la santé.....	13
6.3.2 Garde en établissement.....	14
6.3.3 Plan d'action en santé mentale.....	14
6.3.4 Programme sur les troubles de personnalité.....	15
6.3.5 Santé mentale et travail.....	15
7. FORMATION ET INFORMATION	
7.1 Atelier de sensibilisation et d'information.....	15
7.2 Formations.....	15
8. AIDE ET ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DE DROITS.....	16
8.1 Analyse des appels reçus et de leurs objets.....	16
8.2 Analyse des accompagnements et de leurs objets.....	18
9. CONCLUSION.....	21

## 1. PRÉAMBULE

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport d'activités pour le deuxième exercice financier complété par L'A-DROIT. Cette année, votre organisme s'est grandement développé conformément à sa mission et notre intervention a pris un virage plus collectif et systémique.

### 1.1 Mission de L'A-DROIT

Selon les lettres patentes présentées à l'Inspecteur général des institutions financières du Québec (maintenant nommé Régistrare des entreprises) le 6 juin 2002, voici les objets de notre charte :

Dénominations : Le présent organisme est connu et désigné sous le nom de « L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches », groupe ayant comme rôle la défense des droits en santé mentale.

Territoire : Le territoire où s'exerce l'action de l'organisme est la région administrative 12, soit Chaudière-Appalaches.

Siège social : Le siège social de l'organisme est situé à Lévis.

### Chapitre 1 : Objectifs

Les objectifs de la corporation sont les suivants :

- 1) Favoriser l'appropriation du pouvoir des personnes qui vivent et/ou qui ont vécu avec un problème de santé mentale. Ce doit être effectué dans une dynamique de respect de leur rythme, des limites, des choix et des conditions existentielles des personnes afin de les aider à défendre leurs droits et intérêts.
- 2) Assister et accompagner les personnes dans la défense de leurs droits individuels en santé mentale.
- 3) Stimuler l'appropriation du pouvoir des personnes par de l'information et différentes formations en matière de défense de droits en santé mentale.
- 4) Contribuer à regrouper des personnes vivant et/ou ayant vécu avec un problème de santé mentale qui connaissent des situations similaires afin qu'ils fassent valoir collectivement leurs droits et intérêts.
- 5) Collaborer avec les organismes et individus ayant des préoccupations analogues.

- 6) Encourager les personnes à développer leur potentiel et leur autonomie dans leurs démarches de défense de droits en santé mentale.
- 7) Sensibiliser la population aux différentes problématiques sociales et juridiques liées à la santé mentale.
- 8) Agir dans la collectivité afin de prévenir certains abus et formes de discrimination à l'endroit des personnes qui vivent et/ou qui ont vécu avec un problème de santé mentale.
- 9) Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la loi sur la santé et les services sociaux.

## 1.2 Mode de comptabilisation sur le territoire (par sous-régions)

Concernant le territoire desservi, (la région de Chaudière-Appalaches), malgré les changements récents dans le réseau de la santé, nous continuons à comptabiliser nos demandes et activités en fonction du territoire régional et sous-régional pour certaines activités et volets de notre mission. Nous comptabilisons nos statistiques de cette façon afin de dresser un portrait plus juste de l'exercice de notre mission sur les différents territoires où il y a un centre hospitalier avec un département de psychiatrie de courte durée, car les gens qui vont à ces centres hospitaliers sont susceptibles d'avoir un vécu similaire relativement aux services en santé mentale. La comptabilisation régionale est également très importante puisque notre région a une culture propre à elle-même quant à l'organisation des services ainsi que dans son rapport lié au respect des droits. La défense de droits doit donc s'effectuer par un groupe régional, ce qui donne une plus grande efficacité ainsi qu'une vue d'ensemble quant aux divers problèmes et abus reliés au respect des droits dans la région.

## 2. ADMINISTRATION ET PERSONNES RESSOURCES

### 2.1 Rapport moral du conseil d'administration

Le conseil d'administration de L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches a encore une fois été fort actif cette année. Le CA a tenu 13 réunions régulières et 3 réunions spéciales afin de voir à la bonne gestion de l'organisme.

Voici la composition du conseil d'administration pour l'année 2004-2005 :

Claude Asselin  
Paul Chrétien

Président  
Vice-Président

Hélène Chabot	Secrétaire
Martin Lemay	Trésorier
Roger Grondin	Administrateur
Jean-Marc Saint-Pierre	Administrateur
Agathe Tanguay (en remplacement de Lucie Morin)	Administratrice

Le modèle de gestion de L'A-DROIT étant centré sur les principes auxquels nous adhérons, soit l'appropriation du pouvoir, il s'avère essentiel que le conseil d'administration se réunisse aussi souvent que nécessaire afin d'assumer son mandat. Le conseil d'administration a adopté cette année une politique de « gestion des comportements à caractère violents ». Le C.A. a aussi contribué et approuvé certains documents produits par l'organisme, il en sera question plus loin dans le document.

Plusieurs sous-comités ayant un lien avec le C.A. ont été mis en place de façon ponctuelle cette année. En voici la liste:

- Comité de préparation de l'assemblée générale annuelle (1 rencontre) ;
- Comités (2) de sélection pour de nouveaux employés en novembre et en mars, avec respectivement 3 et 2 rencontres

Le conseil d'administration a également eu le plaisir de composer avec une hausse de nos subventions récurrentes. Effectivement, le ministre de la Santé, monsieur Philippe Couillard, a accordé aux groupes régionaux de promotion et de défense de droits en santé mentale une augmentation de leur subvention récurrente. Cette hausse s'est traduite pour L'A-DROIT par une hausse de 42 187 \$ sur le budget récurrent annuel. Cela a permis l'embauche de personnel supplémentaire, soit une conseillère en défense de droits à temps plein et une adjointe administrative à temps partiel, en plus de nous permettre de renouveler nos outils de promotion, à savoir les dépliants, les cartes d'affaires, les affiches et le site Internet.

## 2.2 Bénévolat et équipe du personnel

Un total de 25 personnes différentes ont effectué du bénévolat pour L'A-DROIT en 2004-2005. Ces personnes ont donné un grand total d'environ 1 500 heures de bénévolat durant l'année.

Quant aux ressources humaines, elles ont fluctué au cours de l'année financière 2004-2005 du fait que nous avons fait l'embauche d'une deuxième conseillère à compter de novembre 2004, suite à l'octroi de subventions supplémentaires. Voici le portrait des ressources humaines en 2004-2005 avec leurs dates d'embauche ou de départ.

Employés en poste :

François Winter	Coordonnateur	(depuis les débuts)
Lauriane Bilodeau	Conseillère en défense de droits	(mars 2005)
Geneviève Fortin	Conseillère en défense de droits	(mars 2005)
Hélène Beaulieu	Adjointe administrative	(décembre 2004)

Employés absents ou ne travaillant plus pour L'A-DROIT :

Julie Dallaire	Conseillère en défense de droits	(mars 2005)
Véronique Routhier	Conseillère en défense de droits	(mars 2005)
Denise Fortin	Secrétaire	(décembre 2004)
Lydia Dufour	Agente de développement (été)	(juin-août 2004)
Laurie Blouin	Stagiaire	(avril 2004)

### 3. PROMOTION ET REPRÉSENTATIONS

#### 3.1 Promotion et visibilité

Cette année encore, une emphase a été mise sur la promotion et la visibilité. Nous avons continué la distribution de dépliants à travers la région. La nouveauté c'est que nous avons commencé la distribution de notre affiche dans les HLM de la région. De plus, à compter de la fin de janvier grâce au budget additionnel de subvention reçu, nous avons entrepris de renouveler nos outils de promotion et de communication, afin de doter L'A-DROIT d'un nouveau dépliant, d'une nouvelle affiche, de nouvelles cartes d'affaires, de papier en-tête ainsi que d'un nouveau site web. Dès la sortie d'impression de tous ces outils, nous effectuerons une tournée de promotion afin de faire connaître L'A-DROIT.

Pour ce qui est des rencontres et activités visant exclusivement la promotion et la sensibilisation à la défense de droits en santé mentale à proprement parler, voici la liste de ce que nous avons fait en 2004-2005 :

- Participation aux assemblées générales annuelles des groupes d'entraide suivants :
  - Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet (à Sainte-Perpétue) ;
  - Le Murmure (Beauceville) ;
  - Le Havre (Thetford Mines) ;
  - L'Éveil (Lac-Etchemin).
- Participation au dîner de Pâques et de la Saint-Valentin des Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet.
- Participation à une rencontre des tables de concertation de : Les Etchemins,

Beauce-Centre et Nouvelle-Beauce.

- Entrevue radiophonique d'une dizaine de minutes à CFIN Radio-Bellechasse le lundi 4 octobre 2004 afin de faire la promotion de L'A-DROIT.
- Rencontre des étudiants du CÉGEP de Lévis-Lauzon afin d'expliquer ce qu'est la défense de droits en santé mentale.
- Participation à Fol'Art, exposition de création artistique à Saint-Jean-Port-Joli le vendredi 26 novembre.
- Rencontre d'information sur ce qu'est L'A-DROIT, chez l'organisme communautaire « Alpha-Entraide des Chutes-de-la-Chaudière ».

### 3.2 Représentations/ implications dans le milieu

Les représentations auprès de diverses instances sont pour L'A-DROIT, comme pour tout organisme communautaire, une partie importante de notre mission puisque notre identité communautaire fait en sorte que nous avons à travailler avec d'autres organismes et instances afin d'exercer notre mission. Nous avons la politique d'aller *où ça compte* afin de conserver un équilibre entre la représentation et l'action. Les représentations de L'A-DROIT sont une des formes de notre implication dans le milieu.

#### 3.2.1 AGIDD-SMQ

L'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) est le regroupement des groupes régionaux de promotion et de défense de droits en santé mentale du Québec, de comités d'usagers en établissement psychiatrique ainsi que de groupes de promotion/vigilance. L'AGIDD-SMQ est le regroupement naturel de L'A-DROIT à l'échelle provinciale car ses membres remplissent la même mission que nous soit la défense de droits en santé mentale.

Cette année, L'A-DROIT a eu le plaisir de faire élire un de ses représentants au conseil d'administration de l'AGIDD-SMQ. En effet, François Winter, coordonnateur de L'A-DROIT, a été élu pour un mandat de deux ans et il y occupe le poste d'administrateur de notre regroupement provincial.

Cette représentation permet à L'A-DROIT de faire connaître davantage le vécu des personnes utilisatrices de services en santé mentale de la région de Chaudière-Appalaches à l'extérieur de la région. Cela permet aussi d'être aux premières loges afin de recevoir de l'information et cela nous apporte un éclairage nouveau sur tout ce qui se passe dans le domaine de la santé mentale. En plus d'affûter notre capacité d'analyse, cela nous stimule à développer une expertise renforcée afin de défendre collectivement les droits des personnes qui vivent ou qui ont vécu avec un problème de santé mentale en Chaudière-Appalaches. De plus, nous faisons le pont entre l'action régionale et l'action

nationale pour agir afin de défendre collectivement les droits des personnes utilisatrices de services en santé mentale.

Voici la liste des activités et comités en lien avec l'AGIDD-SMQ auxquelles le coordonnateur a participé cette année :

- 4 réunions régulières du conseil d'administration de l'AGIDD-SMQ et 1 réunion spéciale ;
- 4 réunions téléphoniques du C.A. de l'AGIDD-SMQ ;
- 3 rencontres du comité « ressources humaines » de l'AGIDD-SMQ (sélection de personnel) ;
- 1 présentation en commission parlementaire du mémoire de l'AGIDD-SMQ reliée au projet de loi 56 (loi modifiant la loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées) ;
- 1 représentation de l'AGIDD-SMQ accompagné de la coordonnatrice de l'AGIDD-SMQ afin de rencontrer des représentants nationaux de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ;
- 1 rencontre du comité « Isolement/ contention » ;
- Participation active à la rédaction du document « *Quand s'arrête le contrôle et où commence le traitement* », le dénoncé de la position du Collège des médecins du Québec. Le document a été diffusé dans toute la province et la participation de François Winter y est inscrite à l'intérieur du document.
- 1 rencontre du comité « Évaluation de la coordonnatrice ».

Voici la liste des participations de L'A-DROIT dans les activités de l'AGIDD-SMQ :

- Participation à l'assemblée générale annuelle et au colloque de l'AGIDD-SMQ en mai/juin 2004 à Châteauguay (4 délégués) ;
- Participation à 2 « rencontres des 15 » ;
- Participation aux diverses consultations et actions menées par l'AGIDD-SMQ.

### 3.2.2 TROCASM

La TROCASM est le regroupement régional des organismes communautaires en santé mentale pour Chaudière-Appalaches. Elle est composée des 11 groupes d'entraide pour les personnes vivant et ayant vécu avec un problème de santé mentale, des quatre groupes de parents et amis et du groupe régional de promotion/ prévention.

Nous assistons à titre d'organisme observateur aux réunions de la Table régionale des organismes communautaires actifs en santé mentale de Chaudière-Appalaches (TROCASM). En 2004-2005, nous avons assisté à 3 rencontres de la TROCASM.

### 3.2.3 TROCCA

En tant que membre, L'A-DROIT a participé à l'assemblée générale de la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (TROCCA). Nous avons aussi participé à une rencontre d'information sur les changements dans le réseau de la santé organisée conjointement par la TROCCA et l'Agence de Chaudière-Appalaches.

### 3.2.4 Utilisateurs de services de la région

Le coordonnateur de L'A-DROIT a assisté dans leurs représentations les personnes utilisatrices de services aux différents comités tripartites en santé mentale de Chaudière-Appalaches.

## 4. MEMBERSHIP

Presqu'une centaine de membres ont adhéré à L'A-DROIT en 2004-2005 grâce aux efforts de l'équipe des bénévoles et du personnel. Une quarantaine d'anciens membres de l'année précédente (2003-2004) ont renouvelé leur cotisation et 55 nouveaux membres se sont ajoutés. Ont aussi été considérés comme membres actifs, 9 membres qui avaient cotisé à la toute fin de 2003-2004, en février et mars 2004. Dès l'automne, nous avons mis l'accent au niveau du recrutement. Cela est important car lorsque beaucoup de gens se joignent à un collectif comme L'A-DROIT, cela donne davantage de crédibilité lorsque nous prenons position au nom des personnes utilisatrices de services de la région.

Membres  
(ayant cotisé en  
2004-2005)

<u>Total</u>	<u>Littoral</u>	<u>Beauce- Etchemins</u>	<u>Amiante</u>	<u>Montmagny- L'Islet</u>	<u>Extérieur</u>
97	54	30	1	12	0

Les principaux services aux membres sont :

- L'envoi du journal de L'A-DROIT par la poste ;
- L'envoi des communiqués de presse par courriel ;
- L'opportunité de participer à la vie démocratique de l'organisme ;
- L'information quant aux différentes formations offertes par L'A-DROIT.

## 5. ACTIVITÉS DES COMITÉS DE L'A-DROIT

Les comités de L'A-DROIT ont été très actifs. Nous avons créé plusieurs comités en 2004-2005 et notre vie associative a pris un essor intéressant. Voici par comité, les activités réalisées. Nous avons également mis en place des sous-comités reliés à des problématiques spécifiques. Le détail des actions de ces sous-comités sera traité au point 6 indiqué « collectif ».

### 5.1 Comités des personnes ayant vécu une démarche de défense de droits

Ce comité a pour fonction de permettre aux personnes ayant vécu une démarche de défense de droits de s'exprimer sur ce qu'elles ont vécu. Il permet d'échanger des expériences ainsi que des trucs et permet de collectiviser les situations individuelles. Il a comme objectif de favoriser l'implication des personnes ayant vécu des démarches individuelles de défense de droits dans les autres comités de L'A-DROIT.

Ces comités sont mis en place s'il y a un bassin assez nombreux de personnes qui sont intéressées à y participer et qui ont vécu une démarche de défense de droits avec la conseillère. Nous avons mis en place 2 groupes soit 1 pour la région du Littoral et 1 pour la région de Beauce-Etchemins.

Comités de personnes ayant vécu une démarche de défense de droits		
	Littoral	Beauce-Etchemins
<i>Nombre de participants</i>	7	6
<i>Nombre de rencontres</i>	5	4
<i>Durée des rencontres</i>	2h30	2h30

### 5.2 Tables de discussion sous-régionales sur les droits en santé mentale

Elles sont un peu « l'ancêtre » des comités Droits. Elles permettaient aux personnes de s'exprimer sur les sujets régionaux et locaux reliés à la santé mentale. Il y a eu 1 réunion cette année de ce comité dans les sous-régions de Beauce-Etchemins et du Littoral. Cette réunion traitait des changements en cours dans le réseau de la santé.

### 5.3 Comité Droits

Ce comité permet aux personnes vivant et ayant vécu avec un problème de santé mentale d'échanger des trucs, des astuces et de recevoir de l'information

sur la défense de droits individuelle. Ces comités permettent également de partager sur les problèmes reliés aux droits dans les différentes sous-régions de Chaudière-Appalaches. L'approche privilégiée consistait généralement par une séance d'information avec un échange à l'intérieur du groupe.

Comités Droits en 2004-2005		
	Littoral	Beauce-Etchemins
<i>Nombre de membres</i>	<b>16</b>	<b>7</b>
<i>Nombre de rencontres</i>	<b>3</b>	<b>3</b>

Il y a 3 « comités droits » dans 2 sous-régions qui se sont mis en place en 2004-2005, à savoir dans la sous-région du Littoral et la sous-région de Beauce-Etchemins. Voici les thèmes abordés lors des trois rencontres du comité Droits :

- ◆ La négociation avec un professionnel de la santé;
- ◆ Les normes minimales du travail et le harcèlement psychologique;
- ◆ L'accès au dossier.

#### 5.4 Comité Journal

Le comité Journal a pour fonction de dresser les grandes lignes du journal et ses membres participent au contenu. Il s'est réuni 1 fois cette année afin de redéfinir la mise en page, comme chaque année. Le comité est composé de 10 membres.

Comité Journal	
<i>Nombre de journaux</i>	<b>5</b>
<i>Nombre de membres</i>	<b>10</b>
<i>Nombre de rencontres</i>	<b>1</b>

## 6. COLLECTIF

Cette année, L'A-DROIT a effectué quelques actions à portée systémique en lien avec sa mission. Si 2003-2004 est l'année au cours de laquelle notre organisme s'est développé davantage en regard de l'aide et de l'accompagnement, on considère qu'en 2004-2005 nous avons pris notre envol en regard des dossiers collectifs. Comme il en est fait mention dans la section des comités, les sous-comités reliés à des problématiques spécifiques sont inscrits dans la section « collectif » dû au fait qu'ils traitent de thèmes spécifiques reliés à la défense collective des droits. De plus, ces comités font davantage office de « comités de travail » et la participation y est restreinte. La section « Collectif » inclura tout d'abord les communications médiatiques, les sous-comités reliés à la coordination et les dossiers collectifs traités spécifiquement par la coordination.

## 6.1 Communications médiatiques

Les activités de communication médiatisées sont un moyen pour un organisme comme L'A-DROIT de faire connaître la cause du respect des droits des personnes qui vivent et qui ont vécu avec un problème de santé mentale dans le public en général. Cela peut nous aider à établir un rapport de force pour faire avancer certains dossiers.

Cette année, nous avons effectué trois sorties médiatiques qui ont pris la forme de communiqués de presse que nous avons fait parvenir aux différents médias. Voici les thèmes et dates des communiqués :

- Semaine de la santé mentale (première semaine de mai) ;
- Divulgateion du dénoncé de position de l'AGIDD-SMQ sur la contention chimique le 23 novembre 2004 ;
- Audition de l'AGIDD-SMQ en commission parlementaire le 10 mars 2004.

## 6.2 Sous-comités actifs

Il y a eu deux sous-comités actifs en 2004-2005, chacun relié à une problématique spécifique concernant la défense collective de droits : le sous-comité «Isolement et contention» et le sous-comité «Information sur la médication».

### 6.2.1 Sous-comité Isolement et contention

Nous travaillons le dossier de l'isolement et de la contention à L'A-DROIT en lien avec l'application des orientations ministérielles de 2002 qui visaient à réduire les différentes mesures de contrôle soit l'isolement et les diverses formes de contention.

Il y a eu un sous-comité Isolement/ contention qui s'est mis en place à L'A-DROIT cette année. Ce sous-comité était composé du coordonnateur et de 4 membres de L'A-DROIT. Le comité s'est réuni à 4 reprises. Nous avons convenu en comité qu'étant donné que L'A-DROIT ne reçoit pas beaucoup de demandes concernant l'isolement et la contention malgré les situations vécues lors de garde en établissement dans notre région, nous devons faire la promotion des droits reliés à cette problématique. C'est ainsi que le comité a produit, comme outil d'information, un dépliant portant sur l'isolement et la contention à un tirage de 2 000 copies. Ce dépliant a pour but d'informer les personnes utilisatrices de services de leurs droits reliés à l'isolement et à la contention.

En ce qui a trait aux actions effectuées en regard de l'isolement et la contention, L'A-DROIT a délégué un représentant (François Winter) aux réunions du comité

Isolement/ contention de l'AGIDD-SMQ. Bien que les actions de l'AGIDD-SMQ soient à portée nationale, elles ont un impact direct dans notre région et c'est pour cette raison que nous y avons délégué un représentant. Le comité Isolement/ contention de l'AGIDD-SMQ a produit le dénoncé de position concernant la contention chimique en octobre dernier et il travaille actuellement sur d'autres aspects.

Nous avons également continué de suivre le dossier de la mort de monsieur Tanguay en 2003 en contention à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le coroner a produit son rapport et il y aura possiblement des suites à ce sujet dans la prochaine année.

### 6.2.2 Sous-comité Information sur la médication

Le sous-comité Information sur la médication a été mis en place afin de faire des actions dans ce sens. Ce sous-comité était composé du coordonnateur et de 3 membres de L'A-DROIT. Le comité s'est réuni à 3 reprises.

Un questionnaire a été produit afin de connaître la perception des personnes consommatrices de médication psychiatrique concernant le respect des droits relié aux médicaments. Ce questionnaire de 30 questions comprenant plusieurs sous-questions a été diffusé dans la région. Il a été complété par 91 personnes qui incluait :

- ◆ Des membres de L'A-DROIT ainsi que des personnes ayant bénéficié d'aide et d'accompagnement dans la défense de leurs droits;
- ◆ Des membres des groupes d'entraide en santé mentale répartis à travers Chaudière-Appalaches.

Le coordonnateur a rencontré 5 groupes d'entraide en santé mentale de la région pour aider les gens à compléter le questionnaire.

Tout le travail n'est pas encore terminé puisque le rapport d'enquête n'a pas pu être complété avant la fin de l'année financière.

## 6.3 Autres dossiers collectifs

Cinq autres dossiers collectifs ont fait l'objet d'attention, d'examen et/ou d'intervention.

### 6.3.1 Réorganisation du réseau de la santé

Le réseau de la santé étant en éternelle réorganisation, L'A-DROIT continue de suivre de près les changements qui ont cours dans le réseau de la santé. Il appert que les changements actuels concernant la réorganisation ne sont

définitivement pas positifs pour le respect des droits des personnes qui vivent ou qui ont vécu avec un problème de santé mentale. Nous gardons l'œil ouvert.

Cette année des changements ont été proposés sur la réorganisation du réseau de la santé. En effet, le ministre de la Santé a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 83 qui transforme la loi sur la santé. Ce sont des enjeux majeurs auxquels L'A-DROIT a apporté sa vigilance cette année.

Dans le projet de loi 83, il y a un article proposant l'insertion dans la loi des groupes régionaux de promotion et de défense de droits en santé mentale. Cela fait suite au rapport du groupe de travail ministériel sur les mécanismes de plainte. Après réflexions, L'A-DROIT s'est prononcé en faveur de l'intégration des groupes régionaux de promotion et de défense de droits dans la Loi et nous sommes allés défendre cette position à l'assemblée générale de l'AGIDD-SMQ de juin 2004. À notre avis, cette intégration donnerait davantage de pouvoirs à notre organisme et nous permettrait de faire valoir plus efficacement les droits des personnes qui vivent et qui ont vécu avec un problème de santé mentale.

### 6.3.2 Garde en établissement

Pour ce qui est du dossier de la garde en établissement, nous avons constaté depuis plusieurs années que le personnel des centres hospitaliers connaît peu le processus d'hospitalisation involontaire, ce qui génère bien souvent des abus.

Nous avons eu connaissance en 2004 que l'Hôtel-Dieu de Lévis ne respectait pas l'article 7 de la loi P-38 en n'informant pas le directeur des Services professionnels des mises sous garde préventive à l'hôpital. Nous avons appris que c'était le Chef du département de psychiatrie qui s'occupait de collecter ces informations. Nous avons donc écrit en mars 2004 au directeur des Services professionnels afin de lui demander d'assumer les responsabilités que la loi lui confère à ce niveau puisque ce pouvoir ne se délègue pas. Nous avons eu des suites à notre lettre en avril 2004 et, dans un esprit de collaboration, le directeur des Services professionnels nous a avisé qu'il prenait acte de notre lettre et qu'il assumerait dorénavant ces responsabilités. Cette action s'est donc avérée, cette année, une réussite pour L'A-DROIT.

### 6.3.3 Plan d'action en santé mentale

L'A-DROIT a participé par le biais de son coordonnateur à une « consultation » sur le plan d'action en santé mentale. Cette consultation, d'une durée de deux heures, avait pour but de connaître les opinions des différents acteurs des régions du Québec concernant la santé mentale. Nous avons produit un document d'analyse de ce plan d'action qui constitue un net recul pour le respect des droits des personnes qui vivent et qui ont vécu avec un problème de santé mentale. Nous continuons d'afficher une vigilance jusqu'à la sortie du plan d'action en santé mentale.

### 6.3.4 Programme sur les troubles de personnalité

Suite à plusieurs plaintes de personnes ayant suivi le programme sur les troubles de la personnalité en CLSC ainsi qu'aux constats de problèmes systémiques reliés à ce dit programme, L'A-DROIT a effectué des représentations dans ce dossier cette année. Nous avons le 4 juin 2004 rencontré les représentants en santé mentale des différents CLSC afin de leur faire part des divers problèmes reliés à l'application de ce programme. Nous avons aussi publié dans le journal de L'A-DROIT le témoignage d'une personne ayant été victime d'abus dans ce dossier. Nous continuerons d'être vigilants en 2005-2006 concernant ce programme.

### 6.3.5 Santé mentale et travail

L'A-DROIT a débuté des actions collectives concernant la santé mentale et le travail. Ces actions ont un lien avec le manque de subventions du programme CIT. Il y aura davantage de développement de ce dossier en 2005-2006.

## 7. FORMATION ET INFORMATION

### 7.1 Atelier de sensibilisation et d'information

L'A-DROIT a dispensé une session de formation reliée à l'appropriation du pouvoir au printemps 2004. Cette session faisait suite à la sortie en vidéo des « Actes du colloque nord-américain sur l'appropriation du pouvoir ». Cette formation a été donnée à 7 reprises. Voici la liste des endroits où nous avons donné cet atelier d'une durée de 2 heures :

- L'Oasis de Lotbinière ;
- Le Havre (Thetford Mines) ;
- Aux Quatre Vents (Lévis) ;
- Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet (à Sainte-Perpétue);
- La Rencontre (Sainte-Marie) ;
- La Barre du Jour (Saint-Gervais, Bellechasse) ;
- Le Trait d'Union (Montmagny).

### 7.2 Formations

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches a reçu une subvention non-récurrente afin de dispenser la formation « L'autre côté de la pilule » à deux reprises et « Être son propre défenseur et techniques de négociation » à trois reprises. Suite à un *imbroglio* relié à ces budgets de formation, nous n'avons pas été en mesure de tenir la formation « Être son propre défenseur et techniques de négociations » avant la fin de l'année financière 2004-2005.

L'A-DROIT a donc donné par le biais de formatrices de l'AGIDD-SMQ, deux sessions de la formation « L'autre côté de la pilule ». Nous avons tenu cette formation à Lévis et à Saint-Georges. Cette formation avait une durée de 2 jours. Elle traitait des thèmes suivants : l'historique des médicaments; les façons d'exercer son consentement libre et éclairée; les différents types de médicaments utilisés en santé mentale, leur utilisation, leurs effets secondaires et contre-indications ainsi que leurs alternatives.

Ces formations ont eu lieu aux dates ci-indiquées :

- Les 2 et 3 décembre 2004 à l'école CIMIC à Saint-Georges, 10 personnes ont participé à la formation
- Les 9 et 10 décembre aux locaux de L'A-DROIT à Lévis, 10 personnes y ont participé.

## 8. AIDE ET ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DE DROITS

En 2004-2005, la demande s'est stabilisée en ce qui à trait à l'aide et à l'accompagnement. C'est un des volets qui est de première importance puisque nous rejoignons directement les gens qui vivent des abus. Voici le sommaire des appels et des accompagnements obtenus :

	Total	Littoral	Beauce- Etchemin	Amiante	Montmagny- L'Islet	Extérieur
Appels :	1629	905	345	111	109	159
Accompagnement :	236	141	47	16	28	4
Nouvelles demandes :	100	47	36	9	7	1

### 8.1 Analyse des appels reçus et de leurs objets

Les appels les plus significatifs ont concerné : la garde en établissement (148); la coordination (137); un besoin d'information (122); d'autres objets (102); l'aide sociale (99); l'administration (97); un comité (89); une représentation (63); une formation (61); et la vie démocratique (60).

Statistiques des appels pour la période d'avril 2004 à mars 2005						
<u>Appels reçus/ sous-régions</u>	Littoral	Beauce- Etchemins	Amiante	Montmagny -L'Islet	Extérieur	Total
Accès au dossier	0	6	0	0	0	6
Accès aux services	0	11	18	1	2	32
Administration	59	1	0	0	37	97
Aide juridique	6	1	0	0	2	9
Aide sociale	53	37	8	0	1	99

Statistiques des appels pour la période d'avril 2004 à mars 2005 (SUITE)

Appels reçus/ sous-régions	Littoral	Beauce- Etchemins	Amiante	Montmagny -L'Islet	Extérieur	Total
Assurances	11	4	1	0	0	16
Assurance-emploi	5	2	0	0	0	7
Avocat	17	4	0	0	0	21
Centres jeunesse	12	0	0	1	0	13
Changement de prof. de la santé	21	3	1	0	0	25
Changement d'établissement	14	1	0	0	0	15
CLSC	15	14	22	0	0	51
Comité	57	29	1	2	0	89
Coordination	71	17	1	8	40	137
Cour (accompagnement)	7	1	0	1	3	12
Cour (préparation)	6	0	0	8	0	14
CSST	20	0	0	0	0	20
Curatelle/Tutelle	13	10	0	0	0	23
Demande d'accompagnement	27	2	5	2	0	36
Divorce	28	3	0	1	0	32
Formation	35	16	2	7	1	61
Garde d'enfant	7	1	0	4	1	13
Garde en établissement	51	45	8	34	10	148
Information	79	29	6	3	5	122
Information sur la médication	4	0	0	0	0	4
Logement	39	11	0	0	0	50
Médiation	3	0	0	0	0	3
Médication	7	0	0	0	1	8
Ordonnance d'hébergement	0	1	0	2	0	3
Organisme	38	10	0	0	0	48
Pension alimentaire	2	1	0	0	0	3
Plainte	13	5	4	4	0	26
Plainte contre un établissement	9	8	0	0	0	17
Plainte contre un professionnel	16	10	12	1	0	39
Promotion	2	1	0	1	0	4
Qualité des services	0	0	0	0	0	0
Recouvrement	4	0	0	4	0	8
Refus de traitement	2	0	0	0	0	2
Régie des rentes	8	2	1	0	0	11

Représentation	16	11	1	6	29	63
SAAQ	8	2	10	0	10	30
Sécurité publique	4	0	0	0	1	5
Support	6	1	0	0	9	16
Travail	18	1	1	9	0	29
Vie démocratique	41	13	1	1	4	60
Autre avec explication	51	31	8	9	3	102
<u>Total</u>	905	345	111	109	159	1629

## 8.2 Analyse des accompagnements et de leurs objets

Statistiques des accompagnements pour la période d'avril 2004 à mars 2005						
<u>Accompagnement et rencontre/ sous-régions</u>	Littoral	Beauce- Etchemins	Amiante	Montmagny -L'Islet	Extérieur	Total
Accès au dossier		2	1			3
Administration	1					1
Aide juridique	2					2
Aide sociale	6	4	1			11
Assurances	5					5
Assurance-emploi	3					3
Avocat	6	2		2		10
Centres jeunesse	1					1
Changement de prof. de la santé	3	1				4
Changement d'établissement	1					1
CLSC	2	2	5			9
Comité	4	1				5
Cour (accompagnement)	5	3		2		10
Cour (préparation)	3	3		3		9
CSST	6					6
Curatelle/Tutelle	6	1				7
Demande d'accompagnement	4					4
Divorce	7	1				8
Formation			1			1

Statistiques des accompagnements pour la période d'avril 2004 à mars 2005

(SUITE)

Accompagnement et rencontre/ sous-régions	Littoral	Beauce- Etchemins	Amiante	Montmagny -L'Islet	Extérieur	Total
Garde d'enfant	1	1		9		11
Garde en établissement	21	7	3	4		35
Information	2	1		2	2	7
Logement	6	3				9
Médiation	1					1
Organisme	4	3				7
Pension alimentaire		1				1
Plainte	3	1				4
Plainte contre un établissement	1	4				5
Plainte contre un professionnel	11	4				15
Recouvrement	1					1
Régie des rentes	3		1			4
SAAQ					1	1
Travail	4			2		6
Autre avec explication	18	2	4	4	1	29
<u>Total</u>	141	47	16	28	4	236

Plaintes collectives

Il est dans la mission de L'A-DROIT de favoriser l'expression collective de situations individuelles afin d'établir un rapport de force avec les dispensateurs de services. À ce titre, nous avons favorisé l'émergence de plusieurs « plaintes collectives » cette année. Ces dossiers suivront leur cours en 2005-2006

Les accompagnements les plus fréquents en 2004-2005 :

- ◆ Garde en établissement : 35

Cette année encore, le dossier de la garde en établissement est celui où nous avons effectué le plus d'accompagnements. Les gens qui sont hospitalisés en Chaudière-Appalaches dans les différents hôpitaux ayant un département de psychiatrie sont généralement peu ou pas informés de leurs droits. Nous avons aussi remarqué que le processus de mise sous garde en établissement est peu ou pas respecté par les hôpitaux. Selon notre expérience, c'est principalement dû à une méconnaissance du personnel du processus de mise sous garde ou encore carrément au non-respect de celui-ci.

L'information quant au processus de mise sous garde ainsi qu'au statut de la garde des personnes lorsqu'elles le demandent est fortement déficitaire dans la région. Cela nécessite d'être amélioré grandement.

Nos actions en aide et accompagnement ont principalement consisté à rencontrer les personnes, évaluer le recours possible à effectuer, les aider à négocier avec le personnel en place, et les accompagner pour rencontrer leur psychiatre et le Tribunal administratif afin de contester leur mise sous garde. Dans le cadre de ces démarches, nous avons aidé les personnes qui en faisaient la demande à se trouver un avocat.

◆ Plainte contre un professionnel de la santé : 15

Les plaintes contre des professionnels de la santé constituent une bonne part des interventions que nous avons effectuées cette année, comme chaque année. Les personnes ayant fait des démarches avec nous désiraient faire une plainte principalement vis-à-vis leur psychiatre, leur médecin et leur intervenant(e) de CLSC. Nous avons aidé les personnes à rédiger leur lettre de plainte et nous les avons assistées lors des rencontres associées à celles-ci.

Il est important de mentionner que L'A-DROIT est le seul organisme travaillant uniquement pour la personne et ce, en fonction de ses demandes. Si les personnes utilisatrices de services ne désirent pas vivre le processus de plainte à l'intérieur du réseau de la santé, nous les accompagnerons dans des recours autres.

◆ Aide sociale : 11

Bon an mal an, l'aide sociale est une source d'abus importante dans notre région. Les demandes reliées à l'aide sociale visaient principalement à obtenir un barème (contraintes sévères à l'emploi) et à contester une dette. Nous informions la personne de ses droits, et l'aidions à élaborer des stratégies afin d'obtenir justice. Nous accompagnions également les personnes dans les rencontres auprès des instances concernées (TAQ, révision).

◆ Accompagnement à la cour (10) et préparation pour assister (9)

Dans l'année 2004-2005, nous avons aidé et accompagné des personnes à la cour autant pour des dossiers de droit civil que de droit criminel. Nous accompagnons la personne, lui donnons des conseils et sommes présents en support.

◆ Garde d'enfant : 11

Suite au travail de L'A-DROIT cette année dans ce dossier, nous avons eu quelques demandes relatives à la « garde d'enfant ». Les centres jeunesse agissent souvent avec discrimination avec les parents qui vivent avec un

problème de santé mentale. Nous avons commencé à travailler ce dossier cette année. Le travail de L'A-DROIT dans ce dossier s'applique à aider les parents à aller en cour (car nous ne pouvons pas assister à des audiences du tribunal de la jeunesse), aussi à assister et à accompagner les personnes lors de rencontres avec les intervenantes de la DPJ.

## 9. CONCLUSION

Au cours de l'année 2004-2005 L'A-DROIT a confirmé sa position de chien de garde du respect des droits des personnes qui vivent ou qui ont vécu avec un problème de santé mentale. Nous avons répondu à la demande pour ce qui est de l'aide et de l'accompagnement. Notre intervention s'est affinée davantage et nous avons mis l'accent sur la défense collective des droits. Pour la prochaine année, deux volets de notre mission connaîtrons une expansion intéressante soit l'aide et l'accompagnement et les actions collectives.

Ce rapport d'activités tente de faire ressortir l'ensemble de nos réalisations. À la lumière de ce document, il est évident qu'il y a beaucoup de travail à accomplir afin de faire respecter les droits des personnes qui vivent ou qui ont vécu avec un problème de santé mentale.

---

Claude Asselin  
Président du conseil d'administration  
L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches

---

Hélène Chabot  
Secrétaire au conseil d'administration  
L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches

Coordonnées :  
L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches  
5935, rue Saint-Georges, bureau 130  
Lévis, Qc. G6V 4K8  
Téléphone : (418) 837-1113  
Sans frais : 1-866-837-1113  
Fax : (418) 837-8555  
Courriel : [la-droit@bellnet.ca](mailto:la-droit@bellnet.ca)  
Site Internet : [www.ladroit.org](http://www.ladroit.org)